



**LÉGENDE DU ZONAGE**

- Limite de zone
- Ua Zone correspondant principalement aux parties bâties
- Uc Zone à dominante d'équipements
- Ux Zone à dominante d'activités
- A Zone d'activités agricoles
- Ap Secteur d'activités agricoles et de protection du paysage
- N Zone naturelle
- Nj Secteur de jardins
- Emplacement réservé (article L.151-41)

- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :
- ▲ Secteur de point de vue
  - ★ Bâti et mur
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :
- Ensemble paysager
  - ||||| Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 23 mai 2019
  - OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (Oap)
- Pour information :
- 🏠 Habitations existantes non-cadastrées
  - Axes de ruissellement

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Canalisation d'eau pluviale	361 m2	Commune
2.	Extension de la station d'épuration / stationnement	385 m2	Commune
3.	Élargissement de la voirie pour accès à la Step	123 m2	Commune
4.	Accès pour l'entretien des rivières	238 m2	Commune
5.	Élargissement pour fossé	85 m2	Commune
6.	Élargissement de la voirie / stationnement	120 m2	Commune
7.	Élargissement de la voirie	394 m2	Commune
8.	Création de stationnement	1711 m2	Commune
9.	Aménagement d'un espace vert	522 m2	Commune
10.	Aménagement et sécurisation d'un carrefour	13 037 m2	EPCI

Département d'Eure-et-Loir  
 Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France,  
 commune de  
**Ymeray**



**1<sup>ère</sup> révision allégée du Plan local d'urbanisme**

Révision du Pos prescrite le 5 juillet 1996, approuvée le 19 mai 2000

Plu prescrit le 21 mai 2015  
 Projet de Plu arrêté le 22 novembre 2018  
 Projet de Plu approuvé le 23 mai 2019

1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU prescrite le 19 septembre 2019  
 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU approuvée le 24 septembre 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2020 approuvant la 1<sup>ère</sup> révision allégée plan local d'urbanisme de la commune d'Ymeray

Le président,  
 Stéphane Lemaire

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
**plan de zonage de l'ensemble de la commune**

Date : **17 sept. 2020**    Phase : **Approbation**    Échelle : **1 / 5 000**    Page n° **4.2**

Mairie d'Ymeray, Place de l'Église (38320)  
 Tél : 02 37 31 40 84 / courriel : mairie.ymeray@wanadoo.fr  
 agence Gilsen & associés S.a.s. urbanisme et paysage  
 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsenpaysage.com